

Association des communes
fribourgeoises ACF
Rte du Centre 13
1720 Corminboeuf

Fribourg, le 12 décembre 2025

Objet : Information aux communes de l'importance d'éviter les trottoirs et itinéraires partagés dans les zones à forte densité en mobilité douce

Madame, Monsieur,

Pro Vélo Fribourg et Mobilité piétonne Suisse, région Fribourg souhaitent, par la présente, attirer votre attention et l'attention des communes membres de votre association sur un enjeu majeur lié à la sécurité et à la qualité des aménagements de mobilité douce dans les communes du canton de Fribourg.

De nombreux projets d'infrastructure de mobilité voient le jour avec l'obligation de la mise en œuvre par les autorités de la loi fédérale sur les voies cyclables. La législation fédérale et cantonale prévoit différentes modalités de coexistence entre les différentes mobilités. Parmi celles-ci, plusieurs communes fribourgeoises ont aménagé des trottoirs ou itinéraires mixtes, soit des infrastructures permettant le partage du même espace par des piéton-ne-s et des cyclistes, sans séparation de flux entre ces différents usagers. Les surfaces mixtes peuvent-être tolérées lorsque les flux sont faibles : hors localité ou en milieu peu dense. En localité, la création de surfaces mixtes piéton/vélo doit être évitée et a même été déclarée illégale sur les trottoirs à Zurich, 2018¹.

Les recommandations du Guide vélo², document de référence financé et reconnu par le canton de Fribourg et du document « Surfaces partagées entre piétons et cyclistes »³, position commune nationale de Mobilité piétonne Suisse et Pro Vélo, proposent d'éviter ces aménagements en milieu urbain ou lorsque la présence d'usager-e-s non motorisé-e-s est importante. Cette cohabitation peut accroître les risques pour les usagères et les usagers les plus vulnérables, notamment les enfants, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. En effet, une personne âgée peut se sentir très déstabilisée si elle peut être dépassée par la droite ou par la gauche par des cycles ou des trottinettes. Le fait de séparer les flux entre cycles et piéton-ne-s permet d'apaiser les interactions entre usagers de mobilité douce et d'éviter bien des accidents. Il est enfin peu opportun d'utiliser les piéton-ne-s comme moyen de ralentir les cycles, comme cela nous a été expliqué par certains acteurs de la mobilité dans le canton.

Sur la base de ce constat, Pro Vélo Fribourg et Mobilité piétonne Fribourg recommandent qu'une séparation claire, distincte et idéalement physique des flux piétons et cyclistes soit privilégiée et que cette séparation soit déjà prise en compte lors de la planification d'axes de mobilité douce et d'aménagements routiers. Reste à dire qu'afin d'éviter des situations conflictuelles, les communes doivent définir leur réseau piéton (voir LMob 2023 et Réseau de cheminement piétons, OFROU 2015). Ceci permettra d'anticiper une juxtaposition de flux piéton-e-s et vélos importants. Cette approche renforce la sécurité, améliore le confort des déplacements de tout-e-s les usager-e-s et favorise un meilleur partage de l'espace public.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir transmettre cette missive à toutes les communes membres de votre association et de les sensibiliser à cette problématique. Nos associations se tiennent volontiers à disposition pour les processus de consultation respectifs.

¹ <https://www.stadt-zuerich.ch/misc/de/mitteilungsarchiv/medienmitteilungen/2018/09/180913a.html>

² Guide vélo, novembre 2025, p. 46 https://www.guide-velo.ch/pdf/guide_velo_f.pdf

³ <https://mobilitepietonne.ch/produkt/surf-aces-part-agees-ent-re-piet-ons-etcyclist-es/>

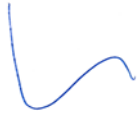
Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information ou d'expertise et vous prions d'agr er,
Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distingu es.



Pr sident PRO VELO Fribourg
Gr goire Kubski



Responsable PRO VELO Fribourg du groupe Nord
Jean-Damien Meyer



Responsable du groupe Mobilit  pi tonne Suisse, r gion Fribourg
Bettina Noll